SciencesPo
Rennes

Règlement du concours et de l'examen d'entrée en 4ème année
Année 2016-2017
Conseil d'Administration du 28 novembre 2016

Vu le décret n°89-901 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattaché à une université,
Vu le décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'études politiques,

Article 1 : Objet

Il a été créé un accès direct en 4ème année à l'Institut d'études politiques de Rennes par délibération du CA du 15 octobre 2009.

Article 2 : Conditions d'accès

L'accès est ouvert :

- aux étudiants d'université titulaires (ou en cours d'obtention) de minimum 180 ECTS (ou d'une équivalence Licence),
- aux étudiants carrés ou cubes de 2ème année des CPGE préparant un des concours des établissements conventionnés, titulaires au minimum de 120 crédits ECTS ou en cours d'obtention, bénéficiant de la procédure d'admission directe passant un des concours d'admission en ENS suivant :
  - concours lettres A/L
  - concours sciences sociales B/L
  - concours droit, économie, gestion D1
  - concours économie et gestion D2

  peuvent se porter candidats uniquement les étudiants sous-admissibles ou admissibles à l'une des ENS en 2017.

Article 3 : Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont votés chaque année au Conseil d'Administration.
Les frais d'inscription ne sont pas remboursables, quel que soit le motif. Ils sont dus, que les candidats participent ou non aux épreuves.

Article 4 : Modalités de recrutement

4.1 – Inscription en ligne et documents à remettre

Le dossier de candidature doit obligatoirement comporter les éléments suivants :
- un curriculum vitae,
- les relevés de notes du baccalauréat et de toutes les années effectuées dans l'enseignement supérieur,
- les étudiants des lycées conventionnés doivent transmettre le document certifiant leur admissibilité ou sous-admissibilité à l'une des ENS en 2017,
- une lettre de motivation dans laquelle le candidat doit émettre un vœu précis et motivé sur un des parcours proposés en M1-M2 dans les 3 écoles (Cf. article 6).

4.2 - Epreuves d'admissibilité et programme

- une épreuve de spécialité (Droit, Economie, Histoire, Science Politique/Sociologie, Gestion, Philosophie, épreuve de synthèse, une épreuve spécifique pour le parcours Journalisme), durée : 3 heures - coefficient 2,
- une épreuve de langue au choix du candidat (allemand, anglais, espagnol), durée : 1 heure 30 – coefficient 1. Une note de langue inférieure strictement à 8/20 est éliminatoire.

Seuls les étudiants des CPGE conventionnées bénéficiant de la procédure d'admission directe en 4ème année, sous-admissibles ou admissibles à l'une des ENS en 2017, sont dispensés des épreuves écrites.

Programme des épreuves

- Epreuve de spécialité : le programme par discipline sera communiqué sur le site internet de l'IEP.
- L'épreuve de langue portera sur les questions d'actualité. On peut attendre des candidats une bonne connaissance de la presse de qualité. L'évaluation se fera sur la compréhension et l'expression écrites, ainsi que sur les compétences linguistiques.

4.3 - Epreuve d'admission

- Entretien avec un jury portant sur le projet universitaire et professionnel du candidat.
  Durée : 35 minutes dont 5 minutes en anglais.

Article 5 : Composition du jury d'examen

Un jury sera nommé par le Directeur.

Article 6 : Choix de l'école et du parcours M1-M2

L'étudiant choisit une école parmi 3 puis un parcours M1-M2 au sein de cette école (voir liste ci-dessous).

Une fois le choix validé par le jury lors de l'épreuve d'admission, l'étudiant ne peut modifier son choix de parcours M1-M2 de l'IEP de Rennes. Le diplôme de l'IEP de Rennes ne sera obtenu qu'à cette condition.

Ecole des politiques publiques
Administration publique (CPENA)
Sécurité Défense Intelligence stratégique (SE DEFIS)
Gouverner les Mutations Territoriales (GMT)
Analyser les problèmes publics (APP)
Concertation et Territoires en transition (CTT) : CAEN
Services urbains en réseaux : villes en devenir (SUR)
Justice/Prepa ENM
Ecole du management des organisations
Management des Organisations et des Projets (MOP)
Management des Risques et de la Qualité (MRQ)
Management des Médias Ecrits (MM)
Communication des Organisations (CDO)
Ecole de Journalisme
Journalisme : Reportage & Enquête (JRE)

Article 7 : Le déroulement des études

- **1er cas** : l'étudiant admis intègre directement le M1-M2 de son choix s'il a déjà réalisé un semestre à l'étranger (en université ou en stage long) lors de son cursus universitaire.

- **2ème cas** : l'étudiant admis intègre une année préparatoire (1er semestre à l'IEP de Rennes en suivant les cours de 2ème année et un second semestre à l'étranger (stage de 6 mois ou un semestre en université) avant d'intégrer le M1-M2.

- s'il n'a pas réalisé de semestre à l'étranger (en université ou en stage long) lors de son cursus universitaire,
- s'il est issu d'une CPGE conventionnée (y compris celui qui a « cubé »).

Article 8 : Centre d'examen

L'ensemble des épreuves (admissibilité et admission) auront lieu à Rennes.